

Maurice Vaussard. *Lettres à l'abbé Grégoire de l'ex-jésuite M.-J. Dufraisse, évêque constitutionnel du Cher*

Jean Boussoulade

Citer ce document / Cite this document :

Boussoulade Jean. Maurice Vaussard. *Lettres à l'abbé Grégoire de l'ex-jésuite M.-J. Dufraisse, évêque constitutionnel du Cher*. In: Revue d'histoire de l'Église de France, tome 50, n°147, 1964. pp. 180-181;

https://www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1964_num_50_147_1734_t1_0180_0000_1

Fichier pdf généré le 12/04/2018

Maurice VAUSSARD. — *Lettres à l'abbé Grégoire de l'ex-jésuite M.-J. Dufraisse, évêque constitutionnel du Cher.* — Paris, Letouzey et Ané, 1962. In-12 de 158 pages.

Dufraisse, vicaire épiscopal du Puy-de-Dôme, incarcéré sous la Terreur, fut libéré au début de 1795. Sa correspondance avec Grégoire commence en juin 1795 et se poursuit jusqu'à mai 1802. En 1795, Dufraisse est toujours vicaire épiscopal du Puy-de-Dôme ; à la fin de 1798, il est nommé par Grégoire évêque métropolitain de Bourges. Il était très gallican, mais nullement janséniste ; ancien Jésuite, il avait gardé l'esprit de religieuse obéissance. Il collaborait aux *Annales de la Religion*, qui faisaient de la publicité pour son *Apologie* du clergé assermenté, écrivait dans un style rigoureux et serré à propos du serment constitutionnel et de celui de Liberté-Égalité.

En juin 1795, Dufraisse écrit à Grégoire que les constitutionnels occupent la cathédrale de Clermont-Ferrand et près de la moitié des églises de la ville. Peu fortuné, il logeait dans une dépendance de la cathédrale. Dans l'une de ses lettres à Grégoire, il souhaite que l'évêque de Blois exige de tous les évêques constitutionnels qu'ils viennent au concile national de 1797. Le parti presbytérien devait en fait y opposer ses thèses à celles des Évêques Réunis. Dufraisse critique ensuite certains décrets disciplinaires du concile tels que celui qui interdit le ministère aux prêtres mariés, même après la mort de leur épouse. Il estime cette sanction trop sévère, car, dit-il, l'apostasie est encore plus coupable que la violation du vœu de chasteté, celle-ci n'offensant que la discipline, alors que la première est un péché contre une prescription de droit divin. Il pense donc qu'il vaut mieux exiger des prêtres mariés qu'ils se séparent de leur épouse et qu'ils se soumettent à une pénitence suffisante (p. 72).

Dufraisse loue les qualités de Le Coz, évêque métropolitain de l'Ouest, qui avait dirigé les débats du Concile de 1797. Ce dernier avait été particulièrement visé dans une critique fielleuse, qui venait de paraître dans les *Annales de la Religion*. Elle était due à Billardon de Sauvigny, ancien vicaire épiscopal de Bordeaux, et Dufraisse le jugeait de tendances presbytériennes.

En 1798, Grégoire nommait Dufraisse évêque de la métropole du Centre (Bourges). Il fut sacré à Notre-Dame le 28 octobre 1798 par Grégoire, assisté du nouvel évêque de Paris, Royer, et de Saurine, évêque des Landes. Dans sa lettre à Grégoire du 8 juin 1799, Dufraisse se plaignit des limites imposées au culte par les autorités. La célébration des messes était interdite le dimanche, sous peine de déportation, et les grand-messes ne pouvaient être dites que le jour du décadi. Dufraisse avait accepté de lire les lois en chaire et il en profitait pour y glisser un commentaire religieux. Il officiait à la cathédrale de Bourges aux heures qui n'étaient pas réservées au culte décadaire. Il était seul prêtre constitutionnel pour exercer le ministère auprès des fidèles, qui étaient nombreux, et il redoutait la concurrence qui lui était faite par les anciens prêtres réfractaires.

Après avoir été membre du Conseil des Cinq-Cents, Grégoire fut,

en décembre 1800, député au Corps législatif¹. Dufraisse le consulte alors sur les lois qui régissent le culte, ainsi que sur les candidats à nommer aux sièges suffragants de Bourges. Cela était prévu dans les décisions du concile métropolitain que Dufraisse réunit en septembre 1800. Il se plaint toujours de la concurrence que font aux constitutionnels « les bons prêtres », c'est-à-dire les réfractaires (lettre du 19 octobre 1800). Typique est le conflit qui, à Vierzon, oppose les deux clergés.

Grégoire avait demandé à Dufraisse un mémoire sur les questions qui allaient être débattues au concile qui se tint à Notre-Dame du 29 juin au 16 août 1801. Dufraisse y fit un discours très érudit où il défendait les thèses gallicanes. Dans ses lettres à Grégoire, il dit cependant qu'il espère ardemment la conclusion du Concordat, tout en accusant Mgr Spina de partialité. Le traité une fois conclu entre Bonaparte et le Saint-Siège, il se plaint de ses dispositions à l'égard des évêques constitutionnels. Ils eurent pourtant une part privilégiée, puisque le Saint-Siège, les mettant sur le même pied que les évêques légitimes, leur demanda à eux aussi leur démission. A l'exemple de Grégoire, Dufraisse se démit de son siège par sa lettre à Pie VII du 24 octobre 1801. Il mourut le 17 septembre 1802, en se refusant à toute rétractation, ainsi que devait le faire Grégoire, beaucoup plus tard.

J. BOUSSOULADE.

Maurice VAUSSARD. — *Correspondance Scipione de Ricci-Henri Grégoire, 1796-1807*. — Publications de l'Institut français de Florence, 1963. In-8°, 151 pages.

Cette correspondance entre l'ancien évêque de Pistoja et Prato et l'évêque constitutionnel de Blois a été tirée par Maurice Vaussard du fonds Ricci qui est aux Archives d'État de Florence. Ricci dut prendre sa retraite en 1802 et Grégoire, ayant donné sa démission d'évêque de Blois en 1801, fut membre du Corps législatif et bibliothécaire à l'Arsenal.

Le jansénisme de Ricci est plus pur que celui de Grégoire et il y ajoute toutes les tendances joséphistes, antiromaines et presbytériennes affirmées au synode de Pistoja en 1786 et condamnées par la bulle *Auctorem fidei* de Pie VI, du 28 août 1794. M. Vaussard² avait déjà décrit ce jansénisme qui, à la fin du XVIII^e siècle, s'était répandu dans une bonne partie du clergé d'outre-monts, surtout dans l'Italie du Nord.

Dans ses lettres, Ricci donne libre cours à son antiromanisme. Il accuse les évêques italiens de superstition et prétend que le clergé

1. Grégoire était aussi bibliothécaire à l'Arsenal. Le décret du 23 septembre 1800 le nommait au Conseil d'administration de cette bibliothèque.

2. Maurice VAUSSARD, *Jansénisme et Gallicanisme aux origines du Risorgimento*, 1959.